Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260320-DEL2026_02_01-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

N° DEL2026_02_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence, jusqu'à l'élection du nouveau maire, du doyen d'âge, Mme CHATELAIN Christiane.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; PASCO Laurent ; CASSAGNE Chantal ; LE DEODIC Ronan ; LESPAGNOL Faustine ; GUEGAN Dominique ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; MURZEAU Emmanuel ; LE MENTEC Nadège ; LE JOSSEC Jean Marc ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; SILVESTRIN André ; LE GLOANIC Mickael ; BRUNET Virginie ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE HENANFF Gwénaëlle ; RICHARD Bruno ; NOEL Isabelle ; THOMAS Patrice.

1 Pouvoir :
M. LEROY Patrick donne pouvoir à M. Patrick LE PICHON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 16 mars 2026
OBJET : **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-8 et L2122-15,

Considérant que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal présent, soit Madame Christiane CHATELAIN,

Considérant que Madame Christiane CHATELAIN, après avoir fait l'appel des membres présents et constaté que la condition de quorum était remplie, a donné lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et proposé de désigner Madame Charline EVENNO aux fonctions de secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260320-DEL2026_02_01-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **DESIGNE M. MME CHARLINE EVENNO COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 21.03.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 31 MARS 2026